

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
9 ET 10 JANVIER 2020

N° 2020/E1/002

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE.

OBJET : SOUTIEN A L'INTERSYNDICALE DES LYCEES AGRICOLES DE CORSE.

CONSIDERANT qu'avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Ministère de l'Agriculture, tutelle des lycées agricoles, a prévu de proposer tous les postes occupés par des agents contractuels à la mobilité des titulaires,

CONSIDERANT que dans ce cadre, le Service Régional de la Formation et du Développement de la Corse soumettra au mouvement des titulaires, les postes occupés jusqu'à présent par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée,

CONSIDERANT que cette décision met en péril l'emploi de personnels contractuels expérimentés, reconnus dans leur travail et qui, pour une grande partie, sont inscrits cette année aux concours de titularisation,

CONSIDERANT que ces agents assurent par leur travail, la bonne marche du service de l'enseignement agricole dont la Corse a besoin,

CONSIDERANT que pour les années précédentes, la concertation des syndicats, des directions des lycées agricoles de Borgo et de Sartène et des autorités académiques avait permis le maintien des postes de contractuels,

CONSIDERANT que le lundi 6 janvier 2020 suite à une entrevue avec la DRAAF et le chef de Service de la formation et du développement, les syndicats occupaient l'entrée du bâtiment pour manifester leur désaccord,

CONSIDERANT que pour seule réponse à ces revendications, la préfecture envoyait plusieurs dizaines de CRS pour disperser cette manifestation pacifique,

CONSIDERANT la disproportion des moyens employés dans cette affaire,

CONSIDERANT que seul le dialogue est de nature à résoudre les conflits sociaux,

CONSIDERANT que la situation de l'emploi en Corse relève d'un équilibre fragile qu'il convient de préserver, notamment au sein des établissements agricoles de Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien à l'Intersyndicale des lycées agricoles de Corse.

DEMANDE que les postes occupés par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée ne soient pas concernés par le mouvement des titulaires.

DEMANDE la titularisation des agents contractuels.